

bateaux, les battit, dispersa ou anéantit leurs innombrables navires, et tranquillisa ainsi tout le pays⁴⁴.

C'est alors qu'il rebâtit la ville de Solis, l'appela Pompéiopolis, et y laissa comme gouverneur son lieutenant Longinus Cassius. Sur ces entrefaites, la Cilicie fut déclarée province de Rome qui la divisa d'abord en Cilicie Pierreuse et en Cilicie Plane. A ces deux divisions on ajouta l'Isaurie, la Pamphylie, la Pisidie et la Lycaonie. Les gouverneurs étaient des proconsuls qui se succédaient tous les ans: parmi ces gouverneurs on remarque Cornelius Lentulus, Appius Claudius Pulcher, et le célèbre orateur Tullius Cicéron, (48-47 avant J. C.)⁴⁵. Ce dernier, parti du Latium avec 12,000 guerriers et plus de 2600 cavaliers, débarqua à Tarsus; et, avec plus de prudence que d'adresse et de courage, soumit les brigands qui infestaient les Monts Amanus: il rasa quelques forteresses qu'il cite, mais dont les noms nous ont échappés et sont inconnus de nos jours.

De là, lui même le dit, il se dirigea vers Pindenissus, qu'on suppose être maintenant la ville de Sis ou Kara-Sis, dans la patrie des Ciliciens libres, Eleuthero-cilicum: car ce peuple était libre jusqu'alors. Il assiégea cette ville qui résista deux mois et finit par tomber entre ses mains. Durant la guerre civile entre Pompée et César, les Ciliciens se déclarèrent partisans du premier; mais César vainqueur à Pharsale, enrôla les Ciliciens pour refournir son armée.

Après la chute de Pompée, les gouverneurs des provinces ciliciennes furent nommés par les Romains; ces gouverneurs avaient sous leur autorité les rois de Cilicie et des provinces limitrophes des Monts Amanus. A cette époque Tarcondimus I^{er} était souverain de ces pays; il eut pour successeur Philopator I^{er}, Tarcondimus II, et Philopator II, qui mourut vers l'an 16 ou 17 de l'ère chrétienne.

⁴⁴ Avant Pompée Servilius, dit Isauricus, avait déjà combattu contre les pirates, de 78 à 75 av. J. C.

⁴⁵ D'après quelques uns, Cicéron vint dans ces lieux 51-50 av. J. C. Le consul orateur raconte, dans ses lettres, les principaux actes de son administration.